

Présentation du Collectif International de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie-1975 (CiMEA 75)

Le Collectif International de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie-1975 (CiMEA 75) est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif créée le 27 février 2021 en vertu du droit marocain. Le Collectif n'a pas de but lucratif, son objet principal est d'œuvrer à :

- La reconstitution de la mémoire des expulsions ;
- La défense des intérêts des expulsés devant les instances nationales et internationales conformément aux législations nationales et au droit international ;
- La reconnaissance officielle par les plus hautes autorités algériennes des exactions commises en 1975 à l'égard de la communauté d'origine marocaine légalement établie en Algérie ;
- La restitution de tous les biens confisqués illégalement aux victimes par l'État algérien ;
- La réparation morale et matérielle des préjudices subis par les victimes des expulsions massives et arbitraires ;
- La facilitation de la réunification des familles marocaines avec leurs membres restés en Algérie et ce, par la réouverture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc ;

Le Collectif regroupe des personnes victimes de cette expulsion et des personnes qui apportent leur solidarité et leurs compétences en soutien à cette cause. Il est essentiellement guidé par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Le Collectif regroupe des personnes victimes de cette expulsion et des personnes qui apportent leur solidarité et leurs compétences en soutien à cette cause. Il est essentiellement guidé par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Le Collectif international CiMEA75 considère que :

- Le pouvoir algérien porte seul la responsabilité de l'expulsion arbitraire subie par les familles marocaines durant l'hiver 1975, exécutée en décembre 1975 par les forces de sécurité et les services de l'État.
- Ce drame est étroitement lié à la question des droits de l'homme.

Collectif International de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie



- Les autorités algériennes n'ont, jusqu'à présent, pas reconnu ce crime dont les effets perdurent encore.
- Le Collectif international CiMEA75 considère les associations des victimes comme des partenaires.

De par sa nature internationale, et en raison des compétences de ses membres et de ses soutiens, le Rassemblement international pour le soutien aux familles expulsées d'Algérie – 1975 œuvre à mobiliser l'opinion publique et les institutions internationales.

Contact :

Cimea75@gmail.com